

## **Résolution 586**

### **pour une politique culturelle genevoise durable et ouverte sur son temps**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les conditions-cadre de la qualité de la vie des Genevois et de l’attractivité du canton ;
- le rôle attribué en matière culturelle aux cantons par la Constitution fédérale ;
- la nécessité d’une nouvelle répartition des charges et des compétences entre canton et communes ;
- des enjeux majeurs en matière d’infrastructure culturelle ;
- la pertinence de partenariats publics-privés (PPP) ;
- des dysfonctionnements récents et répétés dans la politique culturelle de la Ville de Genève,

invite le Conseil d’Etat

à procéder à l’inventaire des institutions culturelles majeures et à proposer à ce Grand Conseil un calendrier de mise en œuvre de ses propositions de nouvelles répartitions des charges et des compétences tant avec les communes qu’avec les acteurs privés.